

(1)

(N° 31.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1896.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1897 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BIART.

MESSIEURS,

Le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1896 s'élevait à 1,687,000 francs.

Le projet de budget pour 1897, à la suite des amendements présentés par le Gouvernement, s'élève à 1,926,000 francs, soit une augmentation de 239,000 francs.

Le budget primitivement proposé pour 1897 ne s'élevait qu'à 1,651,000 fr.; l'augmentation indiquée est en réalité de 275,000 francs. Cette augmentation provient des modifications apportées au chapitre I, art. 1, 2, 3, et de la nécessité de mettre les prévisions en harmonie avec les dépenses constatées.

Les sections ont adopté le projet de budget sans observations.

À la section centrale, un membre, toutefois, a fait observer qu'il importerait qu'on soit plus large et plus expéditif en matière de restitution de contribution foncière, lorsque des champs ont été ravagés par la grêle, les inondations ou d'autres fléaux.

Votre section centrale appuie cette observation; elle a adopté le projet et vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,

ED. BIART.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 122, XIII (session de 1895-1896).

Budget amendé, n° 4, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE BONTRIDDER, ROSSEUW, BASTIEN, BIART, DE HEMPTINNE et MAENHAUT.